BULLETIN *municipal*

SAINT CLÉMENT DE VALORGUE

1907

ANNEE 2023

SOMMAIRE

01 Mot du maire

02 Etat-civil

03 Bilan de mi-mandat

06 Infos diverses

09 Prévisions comptables 2023

11 Au fil des Conseils Municipaux

12 Programme d'été

13 Événements 2022-2023

15 Marché le Panier de l'Ance

16 Les Gazelles d'Ance

18 Infos utiles

Mairie

50 Route de Saint Anthème
63660 Saint Clément de Valorgue

Tél : 04 73 95 40 72
Mail : st-clement-de-valorgue.mairie@orange.fr
Site : www.saintclementdevalorgue.fr

Ouverture les lundis et vendredis
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Les mercredis 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Mot du Maire

BONJOUR À TOUTES ET TOUS

En ce milieu d'année 2023, peut-on ne pas se poser la question d'où va le monde ? Avec la guerre aux frontières de l'Europe et comme dans tous les conflits son lot de destructions, de victimes innocentes de populations ruinées. Nous en subissons déjà les conséquences avec l'augmentation des prix.

Ou va la France ? Avec tous les actes de barbarie qui sont maintenant quotidiens. On voit que la méchanceté prend le pas sur les actes de bienveillances. L'insécurité devient une généralité en atteignant même les campagnes.

Dans cet état de fait, où vont aller les communes avec le non-respect des policiers et gendarmes, des pompiers qui portent secours, des prêtres, et bien sur des élus qui font de leur mieux pour assurer la bonne gestion de leurs communes et qui malgré tout, sont pris à partie et même violentés.

Un dicton dit que l'herbe est toujours plus verte dans le pré à côté, je me permettrai de rajouter qu'elle est quelquefois beaucoup plus dure.

Restons optimiste, allons de l'avant et espérons un bel été sans trop d'orages destructeurs et accueillant les vacanciers qui viennent nous rendre visite.

Profitons des journées longues et belles pour participer aux diverses activités qui sont proposées par les associations. Nous avons la chance d'avoir dans la Vallée de l'Ance des sociétés dynamiques qui nous proposent un large choix.

La commune n'est pas en reste et le comité organisateur de la fête locale propose cette année un programme de qualité. Celle-ci fait le renom de la commune dans la vallée mais aussi bien au delà. Merci a eux et aux associations qui animent le village.

J'en profite pour vous inviter au traditionnel vin d'honneur qui sera servi le Dimanche 23 Juillet vers 11h30. Celui-ci est offert par la municipalité, tout comme le feu d'artifice qui clôture ces journée festives. Bon été à tous

Michel Rochette

Etat-civil

DECES

21.08.2022
Monsieur CURY Michèl

08.09.2022
Madame BERNARD Marie
née CHOUVELON

05.11.2022
Madame LAURENT Julie
née TIXIER

12.12.2022
Monsieur JARRAFOUX David

02.01.2023
Monsieur MAITRIAS Jean

22.01.2023
Madame GAGNAIRE Noëllie
née CHAMBAT

17.04.2023
Monsieur GRIMALDI François

02.02.2023
Madame ROUCHOUSE Claudette

19.03.2023
Monsieur DEBARD Marc

30.03.2023
Monsieur AVERLAND Dominique

NAISSANCE

10.12.2022
Lexys, Kimberley, Séverine FOUREZ
est née à Montbrison.
Elle est la fille de
Shanon FOUREZ
du bourg.

PACS

18.11.2022
Maryline MATHEVON
& Mathieu FOURNIER

MARIAGES

01.10.2022
Michèle RABOUAM
& Eric COPPENOLLE

03.06.2023
Marie Hélène COL
& François PARMANTIER

Bilan de mi-mandat

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ANNONCÉS

Lors des dernières élections municipales de 2020 nous avions programmé un certain nombre de projets à réaliser sur la durée du mandat. Nous arrivons, en 2023, à mi-chemin de ce parcours et c'est l'occasion de faire le bilan de ce qui a été réalisé et de ce qui reste encore à faire.

Voirie communale :

La voirie communale reste toujours le poste d'investissement le plus important dans notre petite commune et depuis 2020 nous avons pu remettre à niveau les voiries suivantes :

Le chemin du Cros pour 22 600,00 €
Le chemin du haut du Roure pour 16 200,00 €
Le bas du chemin du Mazet pour 9 000,00 €
La voirie forestière du Grand Devey pour 5 500,00 €
Subventions perçues : 20 680,00 €

Pour cette année 2023 nous avons programmé un gros investissement de 120 000,00 € pour refaire les chemins de Mascortel et celui du Saut de l'aigue avec une prévision de subvention de 34 600,00 €

Éclairage Public :

Tous les luminaires de l'éclairage public ont été changés, aussi bien dans le bourg que dans tous les villages, afin de les équiper en ampoules LED ce qui permet de régler l'intensité lumineuse au cours de la nuit sans éteindre complètement et ainsi de diminuer la consommation électrique. Cet équipement a couté 38 400,00 € subventionné à 50%.

Aménagement du Pont du Roure :

Afin de mettre en valeur l'espace communal situé au Pont du Roure le long de la Rivière l'Ance nous avons construit un city-stade et aménagé l'espace autour avec des tables et des bancs ainsi qu'un petit terrain de pétanque. L'ensemble de l'aménagement a été réalisé pour 58 000,00 € avec une subvention de 35 000,00 €

Par ailleurs nous avons eu l'opportunité de vendre l'étang qui se trouvait entre le Pont du Roure et la station d'épuration pour 5 000,00 €. Cet espace est maintenant nettoyé et entretenu par le nouveau propriétaire et contribue à l'embellissement de cette zone fréquentée par les pêcheurs et les promeneurs.

Installation d'un défibrillateur :

Comme prévu un défibrillateur a été installé près de la salle des fêtes. Une formation pour les personnes intéressés sera bientôt proposée.

Aménagement du Bourg :

Lors du mandat précédent nous avions changé la totalité de la couverture en ardoise du clocher de l'Église, et pour compléter cette rénovation nous avons réalisé le ravalement complet de la façade de l'Église pour un montant de 65 500,00 € subventionné pour 28 150,00 €

Afin d'améliorer la sécurité sur la traverse du bourg nous avons réalisé un certain nombre d'aménagements : panneaux stop, ralentissement, radar pédagogique ... pour un total de 12 250,00 €.

Ordures ménagères :

La communauté de communes ayant décidé d'équiper tout son territoire en bacs jaunes pour le recyclage des emballages, la commune en a profité pour aménager les emplacements destinés à recevoir tous ces bacs.

Nous avons ainsi réaménagé plusieurs emplacements : les bacs devant le cimetière ont été transférés sur la route de l'Ance, les bacs de la place de l'église ont été transférés sur le parking, aux Berniches et Suchères un nouvel emplacement sur un terrain communal a permis de regrouper tous les bacs et de réaliser une place de retournement pour les camions de ramassage.

Côut des aménagements : 7 500,00 €

Par ailleurs la commune s'est équipée de bacs de compostage mis à la disposition des habitants, l'un sur le parking du bourg et l'autre dans le cimetière. Sur cette action la commune a été la première des communes de la vallée de l'Ance à la réaliser.

BILAN FINANCIER

Total des investissements : 222 700,00 €
Total des subventions perçues : 79 350,00 €
Prévision pour 2023
Dépenses 120 000,00 € - Subventions : 34 600,00 €

PROJETS EN COURS ET À VENIR

Réseau d'eau potable :

Nous avions prévu de refaire le deuxième captage du Bizet bas, l'étude est actuellement lancée avec un cabinet d' étude spécialisé, nous vous tiendrons informés de la suite à donner.

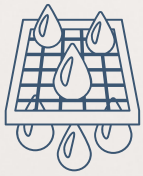

Entretien de la station d'épuration :

Afin de maintenir en bon état de fonctionnement notre station d'épuration nous avons dû changer plusieurs pompes et flotteurs ainsi que la canalisation d'évacuation.
Sur le réseau nous avons aussi dû réparer des tuyaux cassés ou détériorés.

Salle des fêtes :

Pour compléter les travaux de rafraichissement qui ont été réalisés les années précédentes nous prévoyons de refaire la cuisine et les sanitaires.

Aire de jeux :

Dans la continuité du city-stade nous avons programmé l'installation de jeux pour enfants.

Programme des ponts :

Initié en 2020 puis prolongé au printemps 2023, le « Programme National Pont », ou PNP, consiste à établir un inventaire national des ponts et surtout à en évaluer l'état.
Saint Clément est concernée par le « PNP » pour deux ouvrages :
le pont du Verdier et le pont du Roure.

Rappelons qu'une commune est civilement et pénalement responsable de la sécurité de l'utilisation de ses ouvrages d'art. Elle a donc l'obligation d'en assurer l'entretien et le cas échéant d'informer la population des risques éventuels voire d'en interdire l'usage.

Le pont du Verdier est très ancien et n'est pas prévu pour supporter des engins lourds tels que le matériel agricole actuel. Pour éviter tout risques nous avons mis en place des barrières pour en limiter l'usage aux seuls piétons. Les fissures visibles sous la voûte sont contrôlées deux fois par an pour prévenir une éventuelle aggravation.Le cas du pont du Roure est plus préoccupant. Il est régulièrement emprunté par des camions grumiers très lourds, atteignant souvent les 40 tonnes.

Il est composé d'une structure ancienne, conçue à l'origine pour le passage de charrettes, à laquelle lui a été accolée une structure plus récente l'élargissant et permettant son usage par des véhicules modernes. Actuellement ces deux structures menacent de se désolidariser et nous avons dû limiter son utilisation aux véhicules ne dépassant pas 20 tonnes. Si cette mesure permet de stabiliser son état il n'en reste pas moins que des travaux de consolidation doivent être envisagés. Un ingénieur travaux publics de la DDE, spécialiste de ces ouvrages, est venu pour un diagnostique plus approfondi. S'il a grandement approuvé la limitation du tonnage et a insisté pour un entretien régulier (coupe des arbustes risquant de fragiliser la structure, nettoyage pour éviter les infiltrations, installation de témoins pour surveiller l'évolution des fissures), il a surtout préconisé la mise en place de chaînages de renfort entre ces deux structures.

D'autre part, la proximité de l'aire de jeux « city-stade», nous impose de mettre aux normes sa rambarde.

Bien sûr cela a un coût, quelques dizaines de milliers d'euros dans le meilleur des cas,loin d'être négligeable pour une petite commune comme la nôtre. Actuellement nous sommes dans l'attente des devis et surtout, avec impatience, des arbitrages concernant les aides de l'état.

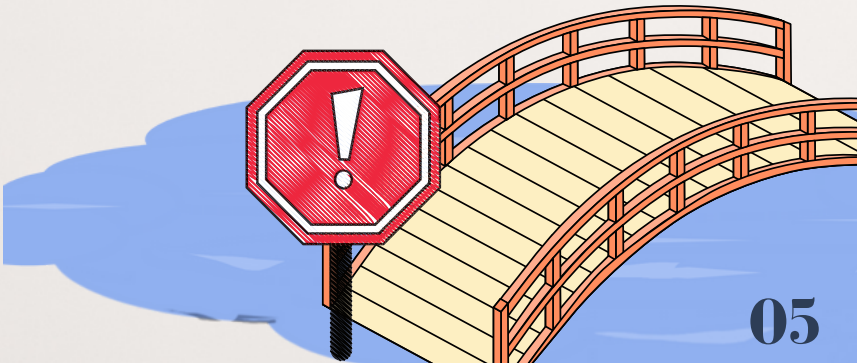

Infos diverses

Station d'épuration :

Depuis quelques mois, notre station d'épuration des eaux usées connaît une série de problèmes.
Des bassins plantés de roseaux sont alimentés en eaux usées par deux pompes qui fonctionnent à tour de rôle.
Ce système donnait entière satisfaction jusqu'à ce que l'une d'elles tombe en panne. Son remplacement effectué, nous avons été confronté à un deuxième problème : le système de clapet anti-retour évitant le renvoi des eaux refoulées par la pompe active dans l'autre pompe était inopérant. Les bassins plantés de roseaux n'étaient plus correctement irrigués par les eaux usées rendant le dispositif d'épuration inefficace.

La réparation du système anti-retour est certes onéreuse mais permet d'éviter le coût sans commune mesure d'un remplacement total de l'installation, seule autre alternative possible.
Cette réparation devrait être effectuée dans les semaines à venir. En attendant l'alimentation en eaux usées des roseaux est assurée uniquement et en permanence par la nouvelle pompe.

Réfection du captage du Bizet Bas :

L'alimentation en eau potable de la commune est réalisée à partir de deux captages : Bizet haut et Bizet bas.
Après l'épisode de sécheresse hivernale que nous avons connu, le captage Bizet haut est devenu insuffisant pour fournir seul les quelques 65 m3/jour nécessaires. En effet, de 120 m3/jour, après sa rénovation en 2013, son débit est passé à 57m3/jour, valeur mesurée début juin. Celui-ci diminuant malgré les précipitations de ce printemps, nous avons mis en service courant avril le captage Bizet bas après nous être assuré de la qualité de l'eau fournie. Contrairement au captage Bizet haut, son débit a plus que doublé avec les précipitations du printemps, pour atteindre actuellement environ 50m3/jour. Il se révèle donc très réactif à la météo mais nous n'avons pas assez de recul pour anticiper son comportement en cas de sécheresse prolongée.

La faiblesse des chutes de neige nécessaires à la reconstitution de la nappe phréatique de ces dernières années risquant de devenir la norme, il nous faut sécuriser l'approvisionnement en eau de la commune.

La recherche et la création d'un nouveau captage, sous réserve qu'elle soit autorisée, prendrait dans le meilleur des cas environ 5 ans.

Nous avons donc opté pour une réfection du Bizet bas afin d'améliorer et stabiliser son rendement. Une étude en ce sens, confiée à la SECAE, démarrera cet été pour un coût de 6 000,00 € TTC.

Ressource en eau :

La sécheresse de l'été dernier et le manque de neige de cet hiver, accompagné d'un printemps sec n'ont pas permis aux nappes phréatiques de se recharger et notre commune, comme les voisines, voit le débit des captages diminuer (en 10 ans le débit du captage refait à diminué de moitié). Le bon entretien du réseau avec la chasse aux fuites nous permet d'alimenter la commune, mais n'ayant que très peu d'exedant nous demandons à chacun de ne pas gaspiller l'eau et de ne surtout pas arroser les gazons ou laver les routes, ainsi que d'arroser pour rafraichir.

De telles pratiques doivent être dénoncées.
Merci à tous pour votre compréhension, l'eau est un bien précieux, protégeons la.

CADASTRE :

Chacun d'entre vous peut avoir accès au cadastre en ligne grâce au site internet de la Communauté de Commune Ambert Livradois Forez.

Pour vous y rendre, rendez vous sur le site : www.ambertlivradoisforez.fr

Rubrique SIG, puis Portail Grand Public, accéder à l'application.

Les fonctionnalités de ce site vous permettes de pouvoir consulter les différentes parcelles, avec leurs superficies, leurs zonages, et même les zones de récupérations de déchets...

Vous n'avez cependant pas accès aux noms de propriétaires, n'hésitez pas à nous faire votre demande par mail.

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES LYCÉENS

La Région Auvergne Rhône Alpes assure dorénavant le pilotage des transports scolaires départementaux. Les inscriptions pour les futures lycéens sont d'ores et déjà possible sur le site ***https://www.laregionvoustransporte.fr***

A titre d'information, la création d'un point d'arrêt n'est possible qu'après deux demandes de famille concernées. N'hésitez pas à contacter la mairie pour plus d'informations.

VOIRIE COMMUNALE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE

La voirie communale fait partie du domaine public et à ce titre est inaliénable. Son entretien est bien sûr à la charge exclusive de la commune et constitue une part majeure de son budget. Par exemple, refaire l'enrobé d'un kilomètre de voirie coûte environ 30 000,00 € !
La voirie forestière subit au premier chef les gros dégâts causés par les engins utilisés actuellement lors de travaux d'abatage et de débardage. Ainsi l'exploitation forestière conduit régulièrement à des situations d'incompréhension voire de conflit entre communes et responsables de chantiers forestiers.

Pour prévenir ces situations un mode opératoire basé sur l'échange d'informations entre communes et exploitants forestiers a été mis en place ces dernières années. Avant l'ouverture d'un chantier utilisant la voirie communale, le donneur d'ordre, souvent la scierie acquéreuse du bois ou le propriétaire de la forêt, doit en informer la commune.
Un échange d'informations entre donneur d'ordre, exploitant forestier et commune se met alors en place pour prévenir d'éventuels dégâts et minimiser l'impact sur la voie concernée. Des états des lieux, avant et après, sont alors établis en commun. Si une fois le chantier achevé on constate des dégâts anormaux, une remise en état de la voirie peut alors être planifiée avec un accord amiable.

Lorsque ce protocole est respecté, les échanges entre les parties concernées sont très souvent de bonne foi et les litiges rares. En revanche lorsqu'il est oublié, les contentieux apparaissent et peuvent déboucher sur des dédommagements importants. Le suivre est donc à l'avantage de tous et on ne peut qu'encourager son respect.

LES SECTIONS DE COMMUNE

UN PEU D'HISTOIRE ...

Les sections de commune, ou « sectionaux », sont un héritage de l'ancien régime et dont l'existence remonte parfois jusqu'au moyen âge.

Des communautés de villages, hameaux ou paroisses bénéficiaient alors de droits, quelquefois sur des terres agricoles mais le plus souvent sur des forêts.

Ces droits, tels que la collecte de bois de chauffage ou « affouage », étaient octroyés par les seigneurs locaux en échange de l'entretien de leur fief.

La révolution en créant les communes, les cantons et les départements a réorganisé l'administration du territoire, abolissant les seigneuries.

Les « sectionaux » ont toutefois été maintenus sans que leurs limites ne soient modifiées et donc se superposent à celles des communes. Ainsi une partie des habitants de Saint Clément pouvaient être « ayant-droit » d'une section située sur le territoire de Saint Romain ou de La Chaulme et ainsi bénéficier des revenus qui en étaient issus .

LES NOUVELLES RÈGLES ISSUES DE LA LOI DE 2013

La loi du 27 mai 2013 a radicalement modifié le régime des sectionaux, désormais définis comme personnes morales de droit public :

Leur gestion est désormais assurée par le conseil municipal et le maire de la commune à laquelle est rattachée la section même dans le cas où celle-ci est propriétaire de biens situés sur le territoire d'une autre commune.

L'article L2411-1 du Code général des collectivités territoriales défini les membres de la section de commune comme étant « les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur son territoire ».

L'article L.2411-10 précise que ses membres ne peuvent percevoir des revenus en espèces provenant des biens de la section.

Ainsi, de fait, la notion d' « ayant-droit » est supprimée et les revenus issus de la section ne peuvent servir qu'à satisfaire ses besoins propres et son entretien.

Les revenus issus de l'exploitation du territoire de la section ne pouvant être redistribués, même partiellement, à ses membres, ceux-ci ne sont pas assujettis aux paiement des taxes foncières.
C'est la section de commune, propriétaire de ses territoires en tant que « personne morale », qui doit s'en acquitter.

L'article L2411-12-2, fixe enfin les modalités de transfert des biens sectionaux à la commune.

Celui-ci peut être prononcé par le préfet du département lorsque depuis plus de trois années consécutives, les impôts de la section ont été payés sur le budget communal.

Prévisions comptables pour 2023

LA COMMUNE DE SAINT CLÉMENT DE VALORGUE GÈRE 3 BUDGETS :

- Le budget principal qui comptabilise toutes les activités de la commune (entretien des bâtiments, voirie, espaces publics, école et périscolaire, administration générale ...). Les recettes de ce budget sont essentiellement les impôts locaux et les dotations de l'État.

- Le Budget Eau potable : production et distribution de l'eau potable, gérée intégralement par la commune. Les recettes sont la facturation de la consommation d'eau par les abonnés.

- Le Budget assainissement : collecte et traitement des eaux usées pour le réseau d'assainissement collectif de la commune géré lui aussi par la commune.

Les orientations budgétaires 2023 :

- Continuer à mener la politique d'investissement que la commune a entrepris depuis plusieurs années.
- Chercher à faire des économies sur les dépenses de fonctionnement.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2023
011 – Charges à caractère générale	95 403,12 €
012 – Charges de personnel	41 870,00 €
014 – Transfert de charges	6 393,69 €
023 – Virement à la section d'invest.	73 863,81 €
042 – Opération d'ordre	169,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	42 147,13 €
66 – Charges financières	4 056,18 €
67 – Charges exceptionnelles	200,00 €
TOTAL	264 102,93 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2023
002 – Excéd. de fonctionnement reporté	91 496,39 €
70 – Produits des services	4 557,54 €
73 – Impôts et taxes	3 000,00 €
731 – Fiscalité locale	72 000,00 €
74 – Dotations et participations	80 046,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	12 950,00 €
76 – Produits financiers	3,00 €
77 – Produits exceptionnels	50,00 €
TOTAL	264 102,93 €

LA FISCALITÉ : *(votée par le conseil municipal)*

Taxes perçues	Taux d'imposition communal	Recettes attendues
Taxe sur foncier bâti	9,42 %	44 237,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	58,24 %	22 481,00 €
Taxe d'habitation	5,67 %	12 500,00 €

LE MONTANT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS 2023 S'ÉLÈVE À 193 705,81 €.

Tous les investissements 2023 peuvent être réalisés grâce aux subventions reçues ainsi qu'à l'autofinancement dégagé les années antérieur.

Les principaux projets 2023 sont les suivants :

- Voirie et goudronnage des chemins : 121 050,80 €
- Voirie du Grand Deveys : 13 265,00 €
- Éclairage publique : 40 000,00 €
- Signalisation du bourg : 2 417,20 €
- Programme salle des fêtes : 5 000,00 €
- Remboursement emprunt : 11 972,81 €

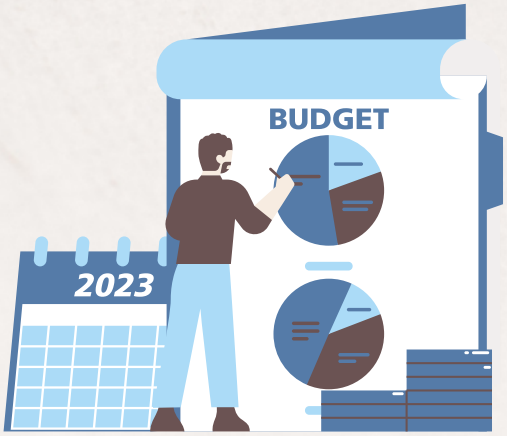

LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS 2023 SONT LES SUIVANTES :

- Dotations et fonds divers : 12 309,83 €
- Virement de la section de fonctionnement : 73 863,81 €
- Excédent de fonctionnement capitalisés : 15 100,41 €
- Subventions d'investissements : 92 262,76 €
- Amortissement : 169,00 €

Tarifs communaux pour 2023

LOCATION SALLE DES FÊTES

Prix location habitant : 150 €
Tarif location non habitant : 200 €
Caution : 300 €
Électricité : 0,30 €/Kw
Gratuité pour les associations de la commune
(sauf consommation d'électricité)

TARIFS RÉSEAU D'EAU POTABLE

Abonnement annuel : 50 €
Prix du m3 jusqu'à 120 m3 : 0,66
120 m3 à 500 m3 : 0,40
Au delà de 500 m3 : 0,30

Droit de branchement : 400 €
Remplacement de compteur gelé : 120 €
Pose de regard isolé : 280 €

ACHAT CONCESSION/CAVURNE

Tarif concession simple (1m x 2m) : 275 €
Tarif concession double (2m x 4m) : 550 €
Durée des concessions : 50 ans
renouvellement : 1/2 tarif

Tarif des cavurnes : 500 € pour 30 ans
dimensions 50x50x40 cm
renouvellement : 250 €

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Abonnement annuel : 40 € TTC
Prix du m3 : 0,55 € TTC
Droit de branchement : 1375 € TTC

Au fil des conseils municipaux...

Ci-dessous une petite rétrospective des décisions prises en conseil municipal lors de l'année 2022.
L'ensemble de ces décisions est disponible sur notre site internet dans l'onglet "Votre commune", "Comptes rendus de séances".

11 Février 2022 :
Le Conseil Municipal délibère sur les demandes de subventions pour les investissements 2022 concernant le programme de voirie (Route de l'Ance - partie haute, Chemin du Cros et le village du Mazet) ainsi que les travaux d'aménagement et de signalisation des entrées de Bourg.

1er Avril 2022 :
Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs pour 2021-2022.
Vote des prévisions budgétaires pour 2022 et des taux de taxes foncières qui resteront inchangées pour 2022.
Approbation des budgets pour 2022.

Reconduction des différents tarifs communaux tels que :

- location salle des fêtes,
- tarifs de l'eau et de l'assainissement,
- tarifs des emplacements ou cavurnes au cimetière,
- prix des locations des logements à la Cure.

Vente du plan d'eau du pont du Roure à Mr ROUSSET Norbert au prix forfaitaire de 5 000 €

20 Mai 2022:
Acceptation des différents devis reçus pour les travaux de signalisation du bourg et de voirie communale.

8 Septembre 2022 :
Le Conseil Municipal a démarré par une présentation des forêts sectionales par Mr BLETHON Pierre-François, agent patrimonial à l'Office National des Forêts.

Suite à ses explications, l'ensemble du Conseil Municipal a pu délibérer sur la gestion des forêts sectionales de la Combe et Autres, Chouzet et Autres ainsi que Sapt, Bessette et Autres.

5 Décembre 2022 :
Monsieur le Maire a présenté à l'ensemble des conseillers le plan de division effectué par l'entreprise GEOVAL concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle appartenant à Mr BERTHELOT et Mme BAYLE afin de leur faciliter l'accès à leur parcelle.

La commune doit acquérir la parcelle B 1552 d'une superficie de 82 mètres carrés, pour un montant de 1€ par m² soit 82€.

Les états de « Frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Saint Anthème pour l'année 2020/2021 » nous ont étés fournis.

Une participation communale de 1 109,89 € par élève pour l'année scolaire soit un total de 12 208,79 € pour 11 élèves nous est demandée afin de palier au frais de fonctionnement de l'école pour l'année.

Après concertation avec l'ADIT et auprès de différents agriculteurs de la commune, un arrêté de circulation a été rédigé pour limiter l'accès au pont du Roure à un tonnage de 20 tonnes.

Programme d'été
Comité des Fêtes

VIDE GRENIER

QUAND ?
Vendredi 14 Juillet

INSCRIPTIONS ?
06.88.30.86.70 ou
06.31.60.97.64
2€ le mètre

FÊTE PATRONALE

SAMEDI 22 JUILLET
CONCOURS DE PÉTANQUE
- 14H30 -

SOIRÉE DU SAMEDI 22 JUILLET

REPAS
Jambon au foin, Patia,
Fromage & Dessert
sur réservation

ANIMATIONS
Vers 20h30 : Show Dalida avec Sandy SIMS
Vers 22h00 : Retraite aux flambeaux avec chars illuminés
Vers 23h00 : Concert bal avec le groupe URBAN FOLKY

DIMANCHE 23 JUILLET
VIN D'HONNEUR OFFERT
PAR LA MUNICIPALITÉ
11H30

CORSO FLEURI
15H00

FEU D'ARTIFICE
Vers 22H00

POTÉE AUVERGNATE
Réservations conseillées

BAL DES FAMILLES
Avec l'orchestre de Jérôme ARNAUD
et démonstration d'acrobaties de
Vélo Trial

Clique de Notre Dame de Bellegarde

La Banda, Le Gan & Band'Ance

Le Trial Club des Crampons

Événements 2022-2023

NOËL DES ENFANTS - DÉCEMBRE 2022

Merci aux nombreux parents venus donner un coup de main dans l'après-midi. Le père noël espère vous revoir l'année prochaine !!

CÉRÉMONIES

8 MAI 1945 - 11 NOVEMBRE 1918

"Devoir de mémoire"

Venez vous joindre à nous lors des différentes cérémonies organisées par la commune.

Les dates et horaires sont affichées sur les panneaux d'affichage de chaque hameaux une dizaine de jour avant ou sur le site internet de la mairie. On compte sur vous.

Marché le Panier de l'Ance

INFORMATIONS

Le Marché le Panier de L'Ance, mit sur pied en 2021, s'est tenu sur la place de l'église pendant deux ans.

La première année le Samedi en fin d'après midi et la seconde, le Samedi en fin de matinée.

Initialement onze producteurs locaux y ont prit part.
Puis, ce nombre a progressivement diminué, au fil du temps, principalement pour s'adapter au volume de clientèle.

Ensuite, la fréquentation est restée, en effet, très modérée.

Créer ce genre de service régulier (le marché s'est tenu une semaine sur deux sauf en hiver) et le gérer c'est beaucoup de travail.

Pour plusieurs personnes qui ont assuré cette fonction jusqu'ici, il devient difficile d'y consacrer autant de temps, notamment au regard du niveau de fréquentation.

Aussi si des gens souhaitent/sont volontaires pour continuer à faire vivre cette activité, sous une forme ou sous une autre, n'hésitez pas à contacter l'association le Panier de l'Ance, nous pourrons fournir les informations et contacts dont nous disposons et qui peuvent être nécessaires à la poursuite du marché. Nous pourrons également aider ponctuellement à son fonctionnement mais plus systématiquement comme jusqu'ici.

Cette proposition, cet "appel", est ici formulé car, étant un espèce de service au public, il nous semble que ce n'est pas à quelques uns d'entre nous de décider si cette activité créée doit cesser ou subsister mais à tous les habitants susceptibles de l'apprécier, d'y trouver une utilité.

L'Association le Panier de l'Ance,
à ce jour (06 63 09 40 88).

Les Gazelles d'Ance

NOUVELLE ASSOCIATION

Après seulement 7 mois d'existence, l'association des Gazelles d'Ance reste très active.

Elles ont déjà planifié leurs manifestations sur l'été 2023, avec

une **nouvelle dégustation d'huîtres** le Dimanche 23 Juillet au matin,

ainsi que le lancement d'un nouvel événement sur la Vallée de l'Ance, "le Cinétoiles" le Mercredi 2 Août, **cinéma en plein air** au plan d'eau de Saint Anthème.

En parallèle de la préparation de ces manifestations, elles continuent toujours leurs entrainements pour pouvoir être prêtes pour leur projet humanitaire de Février 2024 :

LA SENEGAZELLE

Après l'expérience du Népal,
elles partiront cette fois-ci pour le Sénégal, avec 25 kgs de fournitures scolaires chacune dans leurs valises.

Après une course quotidienne, elles rencontreront les enfants Sénégalais, dans leurs écoles isolées, et avec un fort besoin de petits matériels pour pouvoir,
eux aussi, prétendre aux droits à l'instruction et à l'éducation.

"UN ÉCHANGE AUTHENTIQUE DE MAINS À MAINS, SANS INTERMÉDIAIRE, UN MOMENT REMPLI D'ÉMOTION ET DE TOLÉRANCE."

Infos utiles

NUMÉROS UTILES, HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE...

ESPACE FRANCE SERVICES DE VIEROLS

Place de l'Église
Tél. 04 73 95 36 40
msap.viverols@ambertlivradoisforez.fr
Ouverture : du Lundi au Vendredi
9h-12h et 14h-17h

DÉCHETTERIE SAINT-ANTHÈME

Les Gourmets
Tél. 04 73 95 86 99
Ouverture :
Lundi et Jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h
et de 14h à 17h30

MEDIATHEQUE - EGLISOLLES

6, Route de Saillant
Tél. 04 73 72 31 23
Ouverture : Mercredi : 10:00-12:00 /
15:00-19:00, Jeudi : 16:30-18:30,
Samedi : 09:00-12:00

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Place Charles de Gaulle, 63600 Ambert
Tél. 04 73 82 54 05
Ouverture :
Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30

ÉCOLE ET COLLÈGE SAINT-ANTHÈME

École, Route de Montbrison
Tél. 04 73 95 42 03
Collège, Grand Rue
04 73 95 41 01

POUR VOS PIÈCES D'IDENTITÉ

Sur rendez-vous
Mairie d'Ambert, Bd Henri IV
Tél. 04 73 82 07 60
Mairie de Montbrison,
Pl. de l'Hôtel de ville
Tél. 04 77 96 18 18

SERVICES DE SANTÉE SAINT-ANTHÈME

Docteur DEVELTERE Philippe :
04.73.95.81.94

Pharmacie ROUSSET-CHAPUIS :
04.73.95.40.08

Infirmières Libérales
TRONEL S. - GRILLET C. - ROUSSEL C. :
04.73.95.45.97

Ostéopathes CHAUD C. - FAURE A. :
04.69.34.21.72

Kinésithérapeute VOISIN Laurence :
04.73.72.95.36